

PROCES-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 03 juin 2024 à 19h00

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Commune de HINX s'est réuni le lundi 03 juin 2024 à 19h00 sous la présidence de Hélène TOMAS, en présence des élus listés ci-dessous.

Nombre de conseillers élus : 17

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers absents : 1

Membres présents : Mme TOMAS, M. BETBOY, Mme TASTET, M. RAGUE, Mme DURRUTY, M. TOLLIS, M. GRACIETTE, M. PERNAUD, Mme LESPARRÉ, M. BELLOCOQ, M. SAUVAGE, M. BETS, Mme MOULIN, Mme GRASTEAU.

Absente : Mme MARTIN F.

Procurations : Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ.

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE du 12 avril 2024

DECISIONS PRESENTEES :

DECISION N° DEC202405-005

ACCEPTATION DU DON SANS CONDITIONS NI CHARGES DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE DE MR GUILLEMJOUAN GERARD

DOSSIERS PRESENTEES :

- **Point 1 -Délibération 20240603-001** Modification du lieu du Conseil Municipal
- **Point 2 -Délibération 20240603-002** Demande de subvention exceptionnelle
- **Point 3 -Délibération 20240603-003** Attribution de la prime du pouvoir d'achat
- **Point 4 -Délibération 20240603-004** Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
- **Point 5 -Délibération 20240603-005** Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)
- **Point 6 -Délibération L20240603-006** Mise à jour du tableau de classement des voies communales et proposition de devis de la société Géoptis

Questions diverses

Opération de recyclage des mobiles usagés en partenariat avec l'AML et Orange
Informations de la commission « Environnement »

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Hélène TOMAS ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12/04/2024.

APPROBATION DES DECISIONS PRISES

DECISION N° DEC202405-005

ACCEPTATION DU DON SANS CONDITIONS NI CHARGES DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE DE MR GUILLEMJOUAN GERARD

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE la décision prise par Mme le Maire.

1 - DEL20240603-001 - MODIFICATION DU LIEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Maire rappelle qu'il avait été décidé, à la suite du COVID, d'organiser les séances du Conseil Municipal dans la salle de spectacle du pôle culturel et non plus dans la mairie, jusqu'à nouvel ordre.

Mme le Maire propose, de revenir dans les locaux de la mairie et en particulier dans le bâtiment annexe dont les travaux sont, à ce jour, terminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La modification du lieu de réunion du conseil municipal et d'organiser les prochaines réunions du conseil municipal dans la salle de réunion de l'annexe mairie.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	0

2 - DEL20240603-002 - Demande de subvention exceptionnelle

Une jeune hinoise a été sélectionnée pour rentrer au Pôle Espoir Basket de Mont de Marsan pour évoluer en U15 Elite à Basket-Landes.

Sa famille, nous sollicite pour une aide financière exceptionnelle qui contribuerait à sa nouvelle vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€, mandatée au compte 65748 sur la réserve prévue sur ce compte.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	1	0

3 - DEL20240603-003 - ATTRIBUTION DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

Suite à la décision du conseil municipal du 29 janvier dernier de verser aux agents de la collectivité 70 % des montants maximum par tranche de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle, le Comité Social Territorial a examiné le projet de délibération de la commune de Hinx et a donné son avis favorable le 13 mai dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur de tous les agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 susvisé.
- Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire par strate de rémunération perçue par les agents pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat (70% du montant maximum)	A titre indicatif montant maximum de la prime de pouvoir d'achat sachant que l'assemblée délibérante peut tout à fait décider d'attribuer ces montants plafonds
Inférieure ou égale à 23 700 €	560 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	490 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	420 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	245 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	210€	300 €

Le montant de la prime du pouvoir d'achat sera réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le versement se fera en une seule fois en juin 2024.

L'autorisation est donnée à Madame le Maire de fixer par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	0

4 - DEL20240603-004 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du non renouvellement d'un contrat aidé d'un agent technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

- La création d'un poste permanent d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Sa rémunération et sa durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

L'autorisation est accordée à Madame le Maire de recruter l'agent concerné par ce poste.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	0

5 - DEL20240603-005 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du non renouvellement d'un contrat aidé d'un agent technique et vu l'âge de l'agent, il convient de prévoir la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique sous forme d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

- La création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C, pour la période **du 05 juillet 2024 au 04 juillet 2025** pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service Technique.

La rémunération de l'agent recruté basée sur de l'indice brut 374 correspondant au

- 5^{ème} Échelon du grade d'Adjoint Technique de catégorie hiérarchique C,

Le recrutement de l'agent qui se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,**

L'autorisation est accordée à Madame Le Maire de recruter l'agent concerné par ce poste.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	0

6 - DEL20240603-006 - MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET PROPOSITION DE DEVIS DE LA SOCIETE GEOPTIS

Dans le cadre de la loi 3DS qui oblige les collectivités de moins de 2 000 habitants à avoir un recensement exhaustif des voiries ouvertes à la circulation pour le 1er juin 2024 ainsi que de la mise à jour du tableau communal des voies (TCV), Mme le Maire fait part de la proposition de la SAS GEOPTIS, filiale du groupe La Poste, pour recenser toutes les voies et chemins sur le territoire de la commune.

Ladite société est en capacité d'effectuer une étude de domanialité, en lien avec les élus, de créer le tableau de classement des voies ainsi qu'une cartographie web.

Cette mise à jour permettrait dans un avenir très proche de déclasser ou reclasser certains chemins pour les intégrer ou les réintégrer dans la voirie communale permettant l'actualisation du linéaire réel pour la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le devis s'élève à 6 612 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, REFUSE,

- La proposition du devis n°520 RL 40 en date du 15 mai 2024 de la SAS GEOPTIS d'Issy les Moulineaux d'un montant de 6 612,00 euros T.T.C.

L'assemblée souhaite réfléchir et contacter d'autres entreprises pour une proposition ou voir avec la communauté de communes pour mutualiser la dépense.

Questions diverses

- Informations de la commission Environnement /développement durable/ cadre de vie.

Mme Grasteau fait un point sur divers sujets en réflexion :

■ 1 enfant/1 arbre

Après discussion, Mme le Maire précise que ce sujet doit être traité avec le CCAS qui est l'organisateur des actions sociales et qu'il faut, en premier lieu, trouver un emplacement pour planter les arbres.

■ Bâche de tri

Ce projet, d'un montant estimatif de 360 € reste à l'étude, étant donné que le SIETOM fournira, gratuitement, des bacs de tri pour les fêtes. :

■ Poubelles de tri

Mr RAGUE informe que des poubelles ont été achetées pour les salles communales : salle des sports, pôle culturel, salle festive.

Elles seront prochainement peintes en rouge, jaune et vert et installées pour les diverses utilisations.

Il faudra modifier le règlement intérieur des locations de salles pour rajouter ce point et obliger au tri sélectif et peut-être envisager une retenue sur la caution en cas de non-respect.

La commission « milieu associatif/ fêtes et animations » se réunira prochainement pour en parler.

La séance levée à 20h45

La secrétaire de séance,

Nadine DURRUTY

Le Maire,

Hélène TOMAS